

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 24 janvier 2012 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/12.01/WG

**Présents:** VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE  
FFBN: Billy WILLIAMS – Pierre GEERAERTS  
Wouter GEORGES, secrétaire général

## 1. Approbation PV réunion précédente CDWP 20.12.2011

Le procès-verbal est lu et approuvé.

## 2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante: néant.

## 3. Examen rapports arbitres

### 3.1. **Match 8219/U15 SCC – LZC du 19/11/2011: rapport arbitre BERTIAUX**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre BERTIAUX.

Invité et présent: JP. EVERTS (coach LZC)

Vu sa récidive de cartes rouges, le coach concerné a été convoqué à comparaître devant la Commission de Discipline. Vu son absence (sans aucun avis) la Commission de Discipline a décidé lors de sa réunion précédente le 20.12.2011 de suspendre le coach JP. EVERTS (LZC) jusqu'à comparution volontaire.

La Commission de Discipline a pris connaissance des correspondances entre la FRBN, le secrétaire du club LZC et le coach de LZC.

Après avoir entendu JP. EVERTS (coach LZC), qui n'a pas contesté les incidents et les convocations et qui a montré une attitude positive lors de sa comparution, la Commission de Discipline décide que les 2 matches supplémentaires de suspension au cours de la période avant sa comparution sont considérés comme suffisants.

Toutefois la Commission de Discipline rappelle qu'il risque une sévère sanction en cas d'une nouvelle récidive de carte rouge.

Frais de la séance : à charge de FRBN

### 3.2. **Match 1048/SH1 RBP – KZK du 13/01/2012: rapport arbitre DE BOECK**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur PJ. DEVOS (KZK) pour rouspétance et jet de ballon. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

### 3.3. **Match 3137/SH3 RES LZC – SCC du 15/01/2012: rapport arbitre BRULL**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre L. BRULL.

Après examen de la feuille de match la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur J. LEEMEN (LZC) pour menace et mauvaise conduite. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme les 2 suspensions automatiques de 1 match pour le joueur K. HUMBLET (SCC). Le joueur sera convoqué à la prochaine réunion (mardi 21 février 2012 – Bruxelles – 18h30) vu les circonstances aggravantes.

## 4. Divers

W. GEORGES demande aux membres de la Commission de Discipline d'introduire leurs éventuelles propositions de modifications aux règlements. L'usage des lettres recommandées (moyen de convocation formelle) est examiné. D. POELMANS adaptera le tableau des sanctions automatiques conformément aux modifications approuvées dans la Commission de Discipline WP.

Sur demande de D. POELMANS les réunions de février, mars et avril seront avancées avec 1 semaine (21/02, 20/03, 17/04).

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:  
MARDI 21 FEVRIER 2012 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES